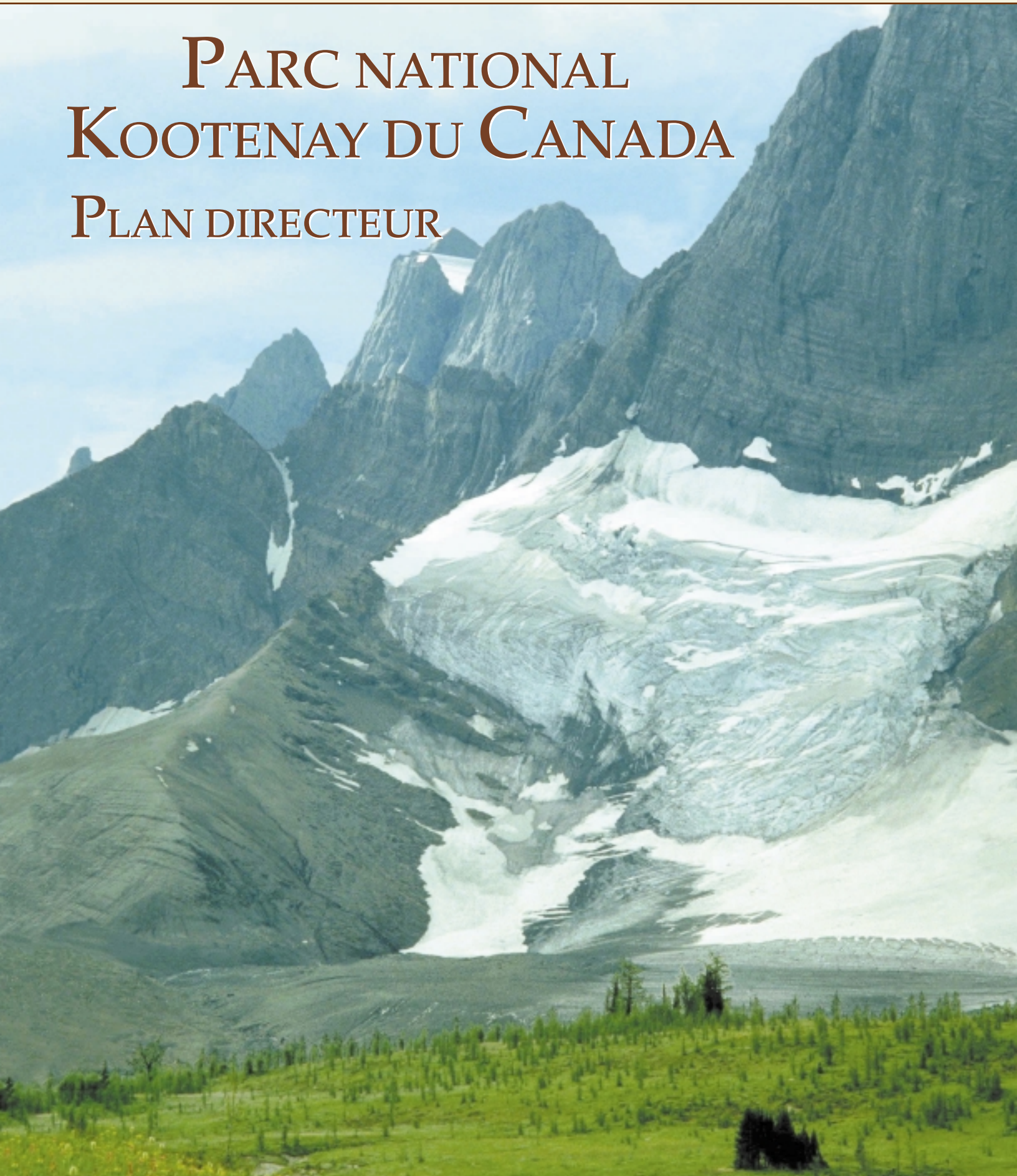


TOUT CE QUE LE CANADA A DE PLUS BEAU À OFFRIR

# PARC NATIONAL KOOTENAY DU CANADA PLAN DIRECTEUR





# Parc national Kootenay du Canada

## Plan directeur

Mai 2000

---

Photo de la page couverture : Glacier Tumbling

© Ministre de Travaux publics  
et Services gouvernementaux Canada 2000  
N° de catalogue : R64-105/26-2000F  
ISBN : 0-662-84616-8

## Avant-propos

La protection de l'intégrité écologique et des ressources culturelles des parcs nationaux des Rocheuses pour le plaisir des générations actuelles et futures, voilà l'une des plus grandes responsabilités de notre pays. Cette obligation, nous devons nous en acquitter dans notre propre intérêt et dans celui du monde entier, qui a conféré à ces parcs le statut de site du patrimoine mondial.

En 1997, j'ai approuvé le plan directeur du parc national Banff. Le présent document, qui régira la gestion du parc national Kootenay du Canada, repose sur les thèmes et les principes clés du plan de Banff. Les parcs nationaux sont d'abord et avant tout des espaces naturels, et ils doivent le rester. Ils doivent être réservés aux gens et pour le tourisme patrimonial, et demeurer des destinations à visiter et à découvrir et des lieux d'apprentissage. Ces parcs sont également des espaces communautaires, où sont respectées les normes de gérance environnementale les plus élevées qui soient. Enfin, les parcs nationaux sont des lieux où la gestion est ouverte et transparente.

Il existe des liens étroits entre les parcs nationaux des Rocheuses, aussi bien du point de vue écologique que du point de vue de la fréquentation. Aussi le plan directeur du parc national Kootenay du Canada a-t-il été élaboré en accord avec les plans des parcs

nationaux Jasper, Yoho et des Lacs-Waterton. Ces documents exposent les principaux outils dont nous avons besoin pour relever les défis qui nous attendent pour ces endroits spéciaux : mieux comprendre les menaces écologiques immédiates et à long terme; trouver un meilleur moyen d'intégrer les activités commerciales et touristiques dans ce magnifique environnement aux superficies restreintes; et participer plus activement au processus décisionnel à l'échelle locale et nationale.

Le plan directeur du parc national Kootenay du Canada a été préparé à l'issue de vastes consultations publiques. Il présente une vision commune qui oriente la gestion du parc dans le XXI<sup>e</sup> siècle et prépare le terrain pour les mesures qui devront être prises au cours des quinze prochaines années.

Le présent plan directeur garantit que la protection de l'intégrité écologique et des ressources culturelles du parc demeure au premier plan des préoccupations.

Le gouvernement du Canada est résolu à protéger et à mettre en valeur notre patrimoine naturel et culturel. En tant que ministre du Patrimoine canadien responsable de Parcs Canada, j'ai le devoir de sauvegarder nos parcs nationaux. C'est dans l'esprit de ce mandat que j'approuve le plan directeur du parc national Kootenay du Canada.



A handwritten signature in cursive script that reads "Sheila Copps". The signature is written in dark ink on a light background.

Sheila Copps,  
ministre du Patrimoine canadien



# Parc national Kootenay du Canada

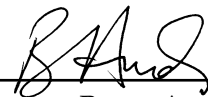
## Plan directeur

L'approbation de ce plan a été recommandée par :



---

Tom Lee,  
Directeur général  
Parcs Canada



---

Bruce Amos,  
Directeur général  
Parcs nationaux



---

Gaby Fortin,  
Directeur général  
Ouest canadien



---

Darro Stinson,  
Directeur d'unité de gestion  
Secteur de Lake Louise, Kootenay et Yoho

# TABLE DES MATIÈRES

<b>VISION DU PARC NATIONAL KOOTENAY DU CANADA</b> .....	<b>1</b>
<b>1.0 INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
1.1 Un ensemble de lieux .....	3
1.2 Élaboration de plans directeurs pour les parcs des Rocheuses .....	4
1.3 Premières Nations .....	5
1.4 Pierres angulaires de la réussite .....	5
<b>2.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION</b> .....	<b>9</b>
2.1 Contexte régional .....	9
2.2 Gestion du parc et utilisation des terres .....	10
2.3 Activité humaine .....	10
<b>3.0 UN LIEU POUR LA NATURE</b> .....	<b>11</b>
3.1 Aperçu .....	11
3.2 Menaces à l'intégrité écologique .....	12
3.3 Vision de l'intégrité écologique .....	13
3.4 Communiquer le besoin d'intégrité écologique .....	13
3.5 Gestion intégrée des écosystèmes régionaux .....	14
3.6 Diversité biologique .....	15
3.7 Qualité de l'air .....	16
3.8 Géologie et relief .....	17
3.9 Écosystèmes aquatiques .....	18
3.10 Végétation .....	19
3.11 Faune .....	20
3.12 Indicateurs de l'intégrité écologique .....	22
<b>4.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTURELLE</b> .....	<b>27</b>
4.1 Aperçu .....	27
4.2 Objectifs stratégiques .....	28
4.3 Objectifs .....	28
4.4 Mesures clés .....	29
<b>5.0 UN LIEU POUR LES GENS</b> .....	<b>31</b>
5.1 Aperçu .....	31
5.2 Tourisme patrimonial .....	32
5.3 Services et installations à l'intention des visiteurs .....	32
5.4 Sensibilisation et éducation .....	34
5.5 Hébergement dans l'avant-pays .....	36
5.6 Gestion efficace de l'activité humaine .....	37
5.7 Unités de gestion du paysage .....	40
5.8 Tokumm .....	41
5.9 Paroi rocheuse .....	41
5.10 Hawk .....	44



## TABLE DES MATIÈRES – suite

5.11	Wardle .....	44
5.12	Kootenay-Ouest .....	45
5.13	Mitchell .....	46
5.14	Sinclair .....	47
<b>6.0</b>	<b>TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS .....</b>	<b>49</b>
6.1	Aperçu .....	49
6.2	Objectifs stratégiques .....	50
6.3	Objectifs .....	50
6.4	Mesures clés .....	51
<b>7.0</b>	<b>UN LIEU POUR UNE GESTION TRANSPARENTE .....</b>	<b>53</b>
7.1	Introduction .....	53
7.2	Participation du public .....	54
7.3	Processus d'examen des projets d'aménagement .....	55
7.4	Utilisation appropriée .....	56
7.5	Coordination régionale .....	58
7.6	Gestion de la recherche et de l'information .....	59
<b>8.0</b>	<b>UN LIEU POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>61</b>
8.1	Aperçu .....	61
8.2	Objectifs stratégiques .....	62
8.3	Objectifs .....	62
8.4	Mesures clés .....	62
8.5	Traitement des eaux usées .....	63
<b>9.0</b>	<b>ZONAGE DU PARC .....</b>	<b>65</b>
9.1	Système de zonage des parcs nationaux .....	65
9.2	Zone 1 – Préservation spéciale .....	66
9.3	Zone II – Milieu sauvage .....	66
9.4	Zone III – Milieu naturel .....	68
9.5	Zone IV – Loisirs de plein air .....	68
9.6	Zone V – Services du parc .....	68
9.7	Sites écologiquement fragiles .....	68
<b>10.0</b>	<b>SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>69</b>
10.1	Contexte .....	69
10.2	Propositions et impacts du plan directeur .....	70
10.3	Effets cumulatifs .....	71
10.4	Politique .....	72
10.5	Participation du public .....	72
10.6	Conclusion .....	72

## TABLEAUX ET CARTES

Tableau 1.	Indicateurs de l'intégrité écologique .....	23
Tableau 2.	Profil : Efficacité et sécurité de l'habitat du grizzli .....	41
Tableau 3.	Critères régissant l'utilisation appropriée .....	57
Carte 1.	Résumé du plan directeur .....	8
Carte 2.	Unités de gestion du paysage .....	43
Carte 3.	Zonage du parc .....	67